



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Prix des carburants

Question au Gouvernement n° 1504

Texte de la question

PRIX DES CARBURANTS

Mme la présidente . La parole est à M. Pierre Cordier.

M. Pierre Cordier . « Je perds de l'argent en travaillant » : voilà ce que m'ont dit des Ardennais ce week-end.

M. Fabrice Brun . Les Ardéchois le disent aussi !

Un député du groupe DR . En Moselle également !

M. Pierre Cordier . Le contexte international pèse sur les prix à la pompe. Les millions de Français salariés ou travailleurs indépendants qui remplissent actuellement leur déclaration de revenus peuvent choisir entre l'abattement forfaitaire de 10 % au titre des frais professionnels ou la déclaration des frais réels, notamment les frais kilométriques, pour ne pas être imposés sur leurs trajets domicile-travail.

Or ils sont pénalisés par l'absence de revalorisation de ces indemnités depuis trois ans.

M. Thibault Bazin . C'est vrai !

M. Pierre Cordier . Elles ne correspondent plus du tout au coût réel du carburant, de l'entretien et de l'assurance des véhicules.

M. Fabrice Brun . Il a raison !

M. Pierre Cordier . Cette situation touche aussi les salariés défrayés par leur employeur pour leurs déplacements professionnels – commerciaux, livreurs –, pour qui aller travailler coûte parfois plus que ne leur rapporte leur salaire.

Cela concerne enfin les bénévoles qui transportent les enfants pour les compétitions et les entraînements sportifs le week-end, et qui renoncent désormais à le faire car cela leur revient trop cher.

Revaloriser les indemnités kilométriques offrirait un coup de pouce très apprécié par des centaines de milliers de bénévoles.

M. Fabrice Brun . C'est très concret !

M. Alexandre Portier . Du bon sens !

M. Pierre Cordier . Allez-vous relever le barème des indemnités kilométriques pour 2026 afin de mieux refléter

la réalité des coûts du carburant et de soutenir ceux qui travaillent et les bénévoles qui font vivre nos territoires ?
(*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*)

M. Alexandre Portier . Il a raison !

M. Pierre Cordier . Cette mesure est simple à mettre en œuvre – elle ne mobilise pas des milliers de fonctionnaires ; il suffit d'avoir la volonté politique de soutenir la France qui travaille, et celle des bénévoles.
(*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'énergie.

Mme Maud Bregeon, *ministre déléguée, porte-parole du gouvernement, et ministre déléguée chargée de l'énergie* . Nous partageons le même objectif – être aux côtés des Français les plus modestes, en particulier ceux qui travaillent. Nous avons déjà apporté des premières réponses, différentes de celles que vous proposez, mais poursuivant le même but.

Nous avons soutenu l'activité car, derrière l'activité des agriculteurs, des pêcheurs, des transporteurs, il y a des emplois et des salaires modestes. Le premier ministre a fait le choix d'étendre automatiquement le versement du chèque énergie à 700 000 personnes supplémentaires. C'est une aide moyenne de 150 euros, pouvant atteindre 270 euros, pour financer les dépenses liées à l'énergie.

Nous avons également mis en place l'aide pour les gros rouleurs – 3 millions de personnes sont concernées parmi les Français modestes qui travaillent.

La mesure que vous proposez n'est pas inintéressante...

M. Jean-Paul Lecoq . Elle est même intéressante ! Ce n'est pas parce qu'elle ne vient pas de vous qu'elle est mauvaise !

Mme Maud Bregeon, *ministre déléguée*mais elle pose plusieurs questions. D'abord, elle n'est pas ciblée – elle ne concerne que les contribuables qui paient l'impôt sur le revenu et sont aux frais réels, un public restreint par rapport à ceux que nous souhaitons aider.

Ensuite, elle est complexe – la campagne de déclaration est déjà avancée et une modification impliquerait des déclarations rectificatives, ou un versement en 2027, pour beaucoup de Français.

M. Fabrice Brun . Avec le prélèvement à la source, c'est d'une simplicité extrême !

Mme Maud Bregeon, *ministre déléguée* . Bref, cela concernerait trop peu de Français, et trop tard, alors que nous voulons apporter des réponses rapides.

Le premier ministre l'a dit, nous proposerons de nouvelles mesures car cette crise s'installe. Même si la guerre s'arrêtait demain, ses effets ne disparaîtraient pas immédiatement. Votre proposition fera partie des options étudiées.

M. Ian Boucard . Et pour les bénévoles ?

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cordier](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1504

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Porte-parole du Gouvernement et Énergie

Ministère attributaire : Porte-parole du Gouvernement et Énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mai 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 6 mai 2026